

# SE-UNSA Seine et Marne

Bulletin n°234, Septembre 2016

Digitalisé de l'original



Déposé le  
30/09/2016

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression dans les conditions prévues par la Loi N° 78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La direction se réserve le droit de refuser toute insertion, sans avoir à justifier sa décision.

Revue Bimestrielle  
Directeur de publication :  
Claire MAILLARD  
CPPAP n° 0613 S 07948  
Imprimé par nos soins  
Dépôt légal 1er trimestre 2012

Section départementale de  
SEINE et MARNE  
2 rue Saint Louis  
77000 MELUN

Tel : 01 64 10 37 10  
Fax : 01 64 37 40 90  
Mél. : 77@se-uns.org

Web : <http://sections.se-uns.org/77/>

Page 2: carte scolaire, rentrée des EFS  
Page 3: fiche de suivi avancement  
Page 4 : APC, PPCR

Page 5 : réforme des collèges, CVC  
Page 6 : pause méridienne, 500 € ?  
Page 7: Pass-Education, pension retraités

Page 8: comment adhérer ?  
Encarts: affiche de rentrée et bulletin  
d'adhésion

## Edito

Une bonne mine, des habits neufs et les nouveaux programmes sous le bras, ça sent la rentrée pour les enseignants. Des journalistes qui squattent les abords des écoles et qui volent d'élèves en parents jusqu'aux collègues pour réaliser leur micro-trottoir à la bonne odeur de confiture de marrons, les soupçons se confirment... La conférence de presse de la ministre de l'éducation qui passe avant les résultats sportifs, là c'est sûr, nous sommes repartis pour une année scolaire.

L'ambiance n'est cependant pas la même qu'à l'accoutumée. On aurait aimé pouvoir vous dire que la balance penchait enfin dans le bon sens avec des revalorisations salariales pour le premier degré, des profs en plus dans le secondaire, pour rattraper le bilan catastrophique des années Sarkozy. Malheureusement, les promesses éducatives presque tenues du candidat Hollande n'atténuent pas la morosité de cet été qui se prolonge. Nous l'avons tous remarqué, c'est la sécurité qui sera le maître mot de la rentrée 2016. Alors évidemment, c'est une préoccupation on-ne-peut-plus légitime. La République doit assurer la sécurité de tous dans son Ecole. On regrettera juste que les enseignants doivent se transformer en vigiles le jour de leur réunion avec les parents d'élèves et que les exercices d'évacuation/confinement en cas d'attaque passent avant une explication des nouveaux programmes scolaires dans les médias. C'est effectivement plus facile à promouvoir que la prise en compte des rythmes d'apprentissage et du sens enfin donné à ces derniers dans les textes officiels. Il n'y a cependant pas à se méprendre, ces mesures sont malheureusement nécessaires et sûrement pour quelques temps. L'école républicaine mixte et laïque est clairement identifiée comme un objectif par les assassins fanatiques qui téléguident des apprentis tueurs en série radicalisés, depuis la Syrie ou l'Irak. Le pire ne pourra pas être évité. Le dispositif est là pour en atténuer les effets et dissuader quelques déséquilibrés. Ce n'est pas énorme mais c'est le mieux que nous puissions faire.

L'autre grand titre aura été la réforme du collège, qui n'est pourtant qu'un versant de la refondation de l'Ecole, loi qui promet une école de la réussite pour tous, respectueuse des rythmes de l'enfant autant que ceux de l'élève. Mais comme pour l'élémentaire, on prend la question par son aspect le plus crispant, au détriment de ce qui fait consensus. Personne ne remet en cause le caractère inégalitaire de notre école, qui renforce le déterminisme social qu'elle devrait combattre. Alors quoi ? On ne fait rien ? On laisse le décrochage scolaire augmenter ? On laisse les écarts se creuser avec la moitié des élèves de 15 ans qui subissent leur orientation et vont dans le mur ? Et pourquoi, parce que les professeurs ne peuvent pas travailler ensemble, parce que c'est trop compliqué, parce que la réforme tire le niveau vers le bas ? Soyons sérieux, à l'inverse de ce que hurle un syndicat qui pense que « nous les profs on ne va quand même pas travailler comme des instits ! », le SE UNSA parie sur l'intelligence des professeurs, leur volonté profonde de faire réussir tous leurs élèves. D'ailleurs nous appelons à l'humilité, loin des mouvements de blocage, la réforme se fera car la première force syndicale, ce sont les non-syndiqués. Ne soyons pas non plus béats et aveugles. Profitons de l'expérience de l'élémentaire où le décret Hamon trahit l'esprit de la réforme des rythmes. Ne laissons pas les difficultés matérielles gâcher l'objectif de cohérence de cette réforme. On ne va pas se mentir, oui il y aura moins de classes bilingues, oui le grec ou le latin ne seront plus aussi pointus (quoique...) mais on aimerait voir le même nombre de tweets ravageurs, de tribunes rageuses et d'articles venimeux lorsque l'on dépense 900 euros par élève pour les colles des classes prépas contre 350 euros pour l'aide éducative au collège...

Sinon, comme vous l'a aimablement dit votre beau-frère Kevin (ou Gérard, Malik, ... pas de stigmatisation) cet été, soyez tranquilles, les prochaines vacances sont en octobre...

## Carte Scolaire: Allez hop, dehors !

Nous le redoutions depuis l'an passé avec l'annonce du nombre de stagiaires désespérément bas pour notre département et malheureusement nous avons vu juste.

L'augmentation -ô combien nécessaire- des moyens pour le 93 a bel et bien réduit les nôtres à une peau de chagrin. Si on y ajoute les nombreuses prolongations de scolarité des EFS, la Seine et Marne a souffert dès la pré-rentrée, malgré l'apport du concours « spécial Créteil »

La totalité des postes du placement du 26 août étaient loin d'être couverts et beaucoup de classes se sont retrouvées sans enseignant.

Dès lors, difficile de procéder sereinement aux ajustements de carte scolaire tant la situation était tendue numériquement parlant. Il a donc fallu déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Pas question pour nous de voir de la malhonnêteté intellectuelle dans les propositions de l'administration, les ouvertures étaient nécessaires et les fermetures pas scandaleuses vus les chiffres.

Néanmoins, la soudaineté voire la brutalité des mesures (parfois même pas évoquées l'an passé) laisse les collègues dans un profond désarroi. Imaginez que votre IEN vienne vous demander de quitter la classe, que vous avez préparé pendant l'été, au bout d'une semaine avec vos élèves...

Même si le Se Unsa a obtenu un sursis pour que les collègues quittent plus humainement leur poste le mercredi, la pilule est amère.

Un autre couac de rentrée a touché les BD CAPA-SH et, par ricochet, tous nos collègues partant en stage cette année.

Affectés au barème à la pré-rentrée, les BD avaient rencontré leur binôme de l'année et même leurs élèves. Seulement, cette modalité d'affectation forçait de jeunes collègues à traverser notre grand département en long et en large...

Il a donc fallu refaire ces affectations ce qui a entraîné de nombreux déplacements et rendu caduque une semaine de collaboration. Nous ne jetons pas la pierre aux collègues chargés au pied levé de procéder aux affectations. Dès l'an passé, lorsqu'étaient nées les circonscriptions ASH 1 et 2, se distinguant par leurs prérogatives sans référence géographique, les organisations syndicales avaient flairé le piège qui se refermerait au moment de placer les remplaçants dans l'ASH.

Parfois nous préférerions nous tromper mais...

## Rentrée des EFS.

Les 243 EFS du département ont effectué leur rentrée lundi 29 août à l'ESPE de Sénart à Lieusaint.

Ceux-ci sont plus nombreux qu'annoncé. A cause du concours exceptionnel d'une part; et d'autre part du fait du nombre de renouvellement plus important que prévu lui aussi. Ces renouvellements entraînant pour les jeunes collègues la perte du poste éventuellement obtenu au placement et contribuant au chaos de la rentrée scolaire.

Du fait du très grand nombre de lauréats au concours affectés dans le 93, l'ESPE de Torcy accueillera uniquement des EFS de ce département. L'ensemble des EFS de Seine-et-Marne suivra donc ses cours sur le site de Sénart.

Les collègues stagiaires sont à nouveau répartis en 2 vagues mais celles-ci sont modifiées passant de lundi-vendredi et mardi-jeudi l'an dernier à lundi-mardi et jeudi-vendredi cette année.

Autre nouveauté, les EFS et leur binôme ont été déchargés de leurs classes mardi 6 et jeudi 8 septembre afin de pouvoir se réunir pour planifier leur année.

Lors de la semaine du 12 au 16 septembre les EFS ont été en observation dans la classe de leur binôme et ont suivi une formation natation avant de commencer les cours à l'ESPE la semaine suivante.

Nous leur souhaitons une excellente année scolaire ponctuée d'une titularisation.



## Fiche de suivi « Avancement »

Syndiqué(e) : **OUI**  **NON** 

NOM : Prénom :  
 Nom de naissance : Tél. :  
 Date de naissance :  
 Adresse : CP/Ville :  
 E-mail :

**AFFECTATION ACTUELLE**

Nature et nom de l'établissement, adresse complète :  
 Circonscription :  
 Echelon actuel : depuis le :

**INSTITUTEURS**

Date de passage dans l'échelon actuel :  
 Ancienneté Générale de Services  
 (au 31 décembre 2016)  
 ..... ans ..... mois ..... jours

**PROFESSEURS DES ECOLES**

Date de passage dans l'échelon actuel :  
 Ancienneté Générale de Services  
 (au 31 Août 2016)  
 ..... ans ..... mois ..... jours

Note chiffrée : (au 30.06.2016)

Date de cette Inspection :  
 Rappel : Si la note date de plus de 3 ans elle sera automatiquement réajustée de :  
 0,5 Point si l'inspection date de plus de 3 ans  
 1 Point si l'inspection date de plus de 4 ans  
 1,5 Point si l'inspection date de plus de 5 ans  
 2 Points si l'inspection date de 6 ans et plus.

Remarques éventuelles :

**IMPORTANT** : Pour être en règle avec la loi "Informatique et Libertés", il nous faut impérativement votre accord daté et signé.  
 J'accepte de fournir au SE-Unsa les informations nécessaires au suivi de mon dossier. Je demande au SE-Unsa de me fournir les informations administratives et corporatives concernant notamment la gestion et le déroulement de ma carrière auxquelles il a accès notamment à l'occasion des 27 de la loi du 6 Janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SE-Unsa, 2 rue Saint Louis, 7700 MELUN.

Date

Signature

**Merci de penser à l'enveloppe timbrée et libellée à votre adresse si vous n'êtes pas adhérent.**

Retournez cette fiche en novembre 2016 à la section du 77, 2 rue St Louis, 77000 MELUN ou remplissez notre formulaire en ligne sur notre site : <http://sections.se-unsas.org/77/>.

## APC : Stop ou encore ?

Les activités pédagogiques complémentaires qui, rappelons-le, ne se limitent pas au soutien comme feu l'aide personnalisée, sont chaque année un domaine discuté et discutable.

Sans parler du fait que son efficacité reste à prouver pour bon nombre de nos collègues, il est parfois extrêmement difficile de la caler dans des emplois du temps à géométrie variable, conséquence du décret Hamon sur les rythmes scolaires.

Ainsi une organisation syndicale fait circuler en ce début d'année une pétition contre ces APC, promettant que celle-ci sera déposée au ministère dès les 35000 signatures (comme le Se-Unsa l'avait fait, fort de ses 50000 signatures concernant l'ISAE...).

Nous ne pouvons soutenir cette pétition et nous y reviendrons mais nous la respectons.

Par contre nous mettons en garde l'ensemble de nos collègues qui seraient tentés de suivre la seconde initiative qu'est le boycott de celles-ci. Les APC font partie de nos obligations de service. Les boycotter reviendrait à faire grève sans en avoir posé un préavis.

Demander la désobéissance à des fonctionnaires en leur faisant prendre des risques est pour nous inacceptable. Ceux qui risquent des convocations devant leurs IEN ou des retraits de salaire ne sont pas toujours ceux qui proposent ce boycott...

Le Se-Unsa ne pense pas que ces activités soient la panacée pour les élèves en difficulté.

Nous continuons de militer pour le retour en nombre des enseignants spécialisés et la généralisation des plus de maîtres que de classes ainsi qu'une baisse des effectifs par classe.

Les APC, plus par habitude que par vocation première (rappelons que le A signifie Activités et non plus Aides) font partie de tout un processus qui doit limiter l'échec scolaire. C'est une offre pédagogique supplémentaire qui permet de créer un lien particulier avec certains élèves plus fragiles, dans certains domaines, plus difficiles d'accès en groupe classe.

Mais la semaine de classe étant suffisamment chargée, le Se-Unsa conserve plus que jamais dans ses mandats des APC comprises dans les 24h devant élèves soit 23H face à la classe plus une heure d'APC. Hors de question pour nous de surcharger les emplois du temps d'élèves déjà épuisés après une journée de classe et d'enseignants tout aussi fatigués.

**Le Se-Unsa n'appelle pas à la désobéissance, il milite pour une organisation responsable de l'ensemble des éléments qui lutteront contre l'échec scolaire.**

## Point PPCR

Sous ce sigle barbare se retrouvent les négociations sur les Parcours professionnels, carrières et rémunérations. La réalité de l'acronyme n'étant pas forcément plus parlante (on est dans l'Education Nationale), un éclairage s'impose, encore.

Ce protocole a été signé l'an passé par l'UNSA, la CFDT et la FSU, dans l'enseignement. Ce texte concernant toute la fonction publique et devant le refus de FO, Sud et la CGT, le 1<sup>er</sup> ministre a choisi de l'imposer. Le PPCR a trois grands volets pour les enseignants :

- **Un accès automatique à la hors classe pour tous et la création d'une classe exceptionnelle récompensant l'investissement des professeurs (...),**
- **Une rénovation de leur évaluation autour de grands rendez-vous durant la carrière et abandonnant le système actuel, infantilisant et injuste,**
- **Une revalorisation des salaires.**
- 

Vous en avez d'ailleurs déjà touché les premiers fruits avec **15€ environs de plus** sur la paie de juillet (et rebelote en février), signifiant le tant attendu -mais timide- dégel du point d'indice. Cette année va donc être la première (jusqu'en 2020) de la mise en œuvre du PPCR.

En cette rentrée, l'ISAE, qui passe de **400 à 1200 euros/an**, devient également mensuelle (versement à partir d'octobre avec rattrapage) et a vocation à être intégrée dans l'indice. Dès janvier, celui-ci augmente d'ailleurs de 11 points (**Soit 40€ environs**).

Les premiers effets se font donc rapidement sentir, même si nous perdrons encore quelques sous en janvier, comme depuis 3 ans suite à l'augmentation des cotisations retraite...

Alors un progrès, oui, mais on est loin des rémunérations de nos collègues des pays voisins.

## Rentrée 2016 : une réforme en devenir

La mise en œuvre des nouveaux statuts et la réforme de l'éducation prioritaire sont maintenant derrière nous, cette rentrée 2016 est surtout celle de la mise en place des nouveaux programmes et de la réforme du collège.

Dans les collèges, vous avez pu vous réunir tout au long de l'année dernière pour travailler ensemble sur des projets interdisciplinaires ou sur l'accompagnement personnalisé.

Souvent, ces échanges ont aussi amené à réfléchir à des progressions ou à des évaluations communes.

De plus, le Conseil de la Vie Collégienne est généralisé pour cette rentrée, avec des modalités souples de mise en œuvre.

Toutefois, au-delà d'une mise en œuvre pédagogique, la réforme du collège implique aussi une mise en œuvre administrative.

Les enseignants de l'Unsa ont plaidé pour **une mise en place simple de la réforme, sans barrette d'horaires si possible, et sans indication "Enseignement Pratique Interdisciplinaire" ou "Accompagnement Personnalisé" sur l'emploi du temps.** Cette souplesse est nécessaire pour faciliter un changement progressif de la manière d'enseigner et d'évaluer, qu'impliquent ces mesures.

Cela n'a malheureusement pas été le cas partout, et nous sommes à la disposition des collègues pour diffuser les modalités d'organisation les plus pratiques.

## Les Conseils de Vie Collégienne généralisés

Faire vivre le parcours citoyen, indispensable mais pas toujours simple ! Le ministère s'appuie sur les expériences existantes pour proposer un nouveau lieu d'exercice concret de la démocratie dans les collèges : les conseils de la vie collégienne devront être mis en place dans tous les établissements.

Le décret soutenu à une très forte majorité par le Conseil Supérieur de l'Éducation (75% des votes pour) prévoit des modalités très souples, aussi bien pour la composition que pour la fréquence des réunions. Ce sera à chaque collège de débattre de la meilleure organisation possible dans son contexte particulier. Quelques obligations toutefois :

- **Il est composé de représentants d'élèves, d'au moins 2 représentants des personnels et d'un représentant des parents.**
- **Il est présidé par le chef d'établissement.**
- **Il formule des propositions sur l'organisation de la scolarité, la restauration, l'internat, le règlement intérieur, l'organisation du travail personnel, des parcours, de l'accompagnement, des voyages, le climat scolaire, la formation des représentants des élèves.**

Au SE-Unsa, nous apprécions positivement la souplesse et la confiance a priori faite aux équipes. Nous avons demandé un suivi attentif sur plusieurs années pour repérer d'éventuels dysfonctionnements à corriger.

**Une circulaire devrait être publiée rapidement pour accompagner les collèges dans la mise en œuvre des CVC.**

## Collège : retour de la pause méridienne de 90' et de la journée de 6 heures en 6ème

Le ministère s'est mis en conformité avec l'avis du Conseil d'Etat en présentant au Conseil Supérieur de l'Education du 30 juin un décret en Conseil d'Etat reprenant les deux dispositions sur le temps scolaire qui étaient présentes dans le décret simple de la réforme du collège.

Ainsi, il est demandé que la pause méridienne soit d'**au moins 90 minutes pour tous les élèves** et que le nombre d'heures de cours des élèves de 6ème ne soient pas supérieur à 6.

Bien sûr, des dérogations ont été possibles lorsque la situation matérielle de l'établissement ne permettait pas leur mise en oeuvre. Ces dérogations ont été accordées, si elles étaient justifiées, par le recteur.

Cependant, un grand nombre d'établissements n'ont malheureusement pas suivi ces dispositions en raison de particularismes propres (transports scolaires, cantines réduites, souhaits des collègues pour les EDT...).

**C'est pourquoi, le Se-Unsa souhaite que les réflexions sur la durée des séances et l'organisation du travail personnel continuent.**

## 500 euros pour quelques-uns ou un peu plus pour tous ?

En toute cohérence avec sa position sur le recours aux heures supplémentaires, le SE-Unsa s'est abstenu lors du CTM(\*) du 12 juillet 2016 sur l'abrogation du décret visant à supprimer la prime de 500 euros pour 3 heures supplémentaires.

Rappelons que c'est sous l'ère sarkozienne que cette prime découlant du « travailler plus pour gagner plus » avait vu le jour afin de pousser davantage de collègues à prendre ces heures, au détriment de la création de postes.

Tout en contestant le calendrier de mise en application de cette mesure (dès cette rentrée), le SE-Unsa demande, lui, une revalorisation qui touche tous les personnels et non ce type de « récompenses » qui ne peuvent être, de par leur nature et la contrainte qu'elles font peser sur la vie personnelle des collègues, accessibles à tous.

Les mesures PPCR qui vont permettre à tous d'aller plus vite et plus haut en termes de rémunération se mettent en place et offrent des perspectives bien plus intéressantes à l'ensemble de la profession que des primes coup-de-poing réservées à quelques-uns, tout en n'amputant pas la dynamique de création de postes lancée.

## Pass education : Une victoire pour les CPE et la vie scolaire !

Nous attendions cette avancée depuis 7 ans...La Ministre l'a annoncé en juillet dernier. Les CPE, les AED et les AESH pourront bénéficier **du Pass Éducation à partir de janvier 2017.**

Le SE-Unsa et l'Unsa Éducation ont porté ardemment la revendication de l'extension du Pass Éducation pendant plusieurs années :

À partir du 1er janvier 2017, les CPE, les AED et les AESH pourront accéder au Pass Education dont ils étaient injustement privés depuis 2009.

Grâce à cette carte, l'accès gratuit aux collections permanentes des musées et monuments nationaux devient donc réalité pour les membres des équipes éducatives des EPLE.

Cette décision intervient 2 ans après la pétition lancée par notre fédération «**Pass Education, pas d'exclus !** » qui avait réuni 10 000 signataires à l'époque.

À travers cette mesure, nous voyons une mise en cohérence avec la nouvelle circulaire de missions des CPE qui les décrit comme « *apportant une contribution essentielle à l'élaboration des projets éducatifs et socioculturels* ».

**Le combat doit continuer en faveur des CUI qui restent à l'écart de l'extension du Pass Education.**

## **Pétition pour la revalorisation des pensions**

**La situation ne se débloque pas : il faut réagir !**

À l'appel des organisations syndicales de retraités CFDT et Unsa, les retraités manifestent aujourd'hui leur inquiétude face à l'érosion programmée et continue du niveau de vie et du pouvoir d'achat relatifs tant pour les retraités actuels que pour les futurs retraités. Ils revendiquent une indexation des pensions de retraite sur l'évolution des salaires.



Des choix sociétaux sont nécessaires au maintien des droits des retraités, s'agissant de :

- rétablir le lien entre salaires et pensions de retraite par une indexation des retraites sur les salaires ;
- consentir un effort significatif en direction des retraités modestes qui n'ont pas les moyens de vivre décemment même après une entière vie de travail.

Face à la perte de pouvoir d'achat des retraités par rapport aux salariés, l'Unsa Retraités et la CFDT Retraités s'engagent dans l'action le 20 septembre. Rassemblements devant le ministère des Affaires sociales, audiences dans les préfectures de région ou de département avec remise de pétition, interpellations des parlementaires, de multiples modalités sont mises en œuvre.

**Le SE-Unsa soutient ces initiatives et appelle ses adhérents, retraités ou actifs, à participer aux actions locales et à signer et faire signer la pétition (version en ligne sur le site national du Se-UNSA ou document à imprimer sur demande au [77@se-unsa.org](mailto:77@se-unsa.org)).**

# Adhères au SE-UNSA

Une nouvelle fois, nous avons le plaisir de vous présenter la façon (efficace) dont nous avons dépensé l'argent que vous avez bien voulu nous confier par l'intermédiaire de vos cotisations. Nous vous rappelons encore une fois ici que les moyens que lui confient ses adhérents sont les seules armes de l'organisation. **Nous ne fonctionnons que grâce à vous ... pour vous. C'est notre force.**

La plus grande partie de votre cotisation (90 €) ne fait que transiter par la Section Départementale. Cette part nationale permet le fonctionnement du Secrétariat National de notre organisation, mais aussi de notre Fédération (Unsa-Education) et de notre Union (l'Unsa). Nous reversons **aussi** une partie de votre cotisation à la Fédération Générale des Retraités - Fonction Publique (FGR-FP).

La part restant à la Section Départementale permet de proposer à nos adhérents le journal l'Enseignant qui paraît de 4 à 6 fois par an. Nous essayons de coller ainsi au plus près à l'actualité. **Un service maximum en ce qui concerne la Délégation du Personnel : mouvements, avancement, carte scolaire** sont des sujets qui vous préoccupent et nous occupent à mesure que l'année scolaire se déroule. Le nombre des enveloppes que nous vous adressons reste toujours aussi important et avec elles celui des ramettes de papier qui les emplissent. Nous déposons des courriers à la Poste, tous les jours. Ces lettres ne sont pas inutiles : **le nombre de retours que vous nous adressez en est la preuve tangible, comme ils confirment la confiance que vous accordez à vos Délégués du Personnel.** Ils sont à votre service. Les moyens de contacts avec ces derniers ne manquent pas : courriers, téléphone, courrier électronique et SMS de plus en plus utilisés mais nous vous accueillons aussi tous les jours à la section de Melun.

## 3 possibilités vous sont offertes C'est vous qui choisissez celle qui vous convient le mieux.

### La pérennisation du paiement fractionné

Vous avez déjà payé votre cotisation par paiement fractionné cette année ou les années précédentes.

Vous êtes donc déjà adhérent au SE-UNSA.

N'oubliez de nous signaler tout changement de situation (Changement de compte bancaire, d'adresse, d'échelon, de retraite, de nom, de changement de fonctionnement dans votre temps d'exercice) très rapidement.

Votre cotisation sera prélevée en **9 fois du 2 novembre 2016 au 2 juillet 2017.**

La cotisation est annuelle.

**L'adhésion peut être résiliée par simple courrier.**

### L'option du paiement fractionné

Vous choisissez de payer votre cotisation en 10 fois par prélèvements automatiques sur votre compte bancaire ou postal.

La procédure est simple : vous renseignez complètement le bulletin d'adhésion y compris la case "paiement fractionné", vous remplissez et vous signez l'autorisation de prélèvement, vous joignez un RIB ou un RICE et vous envoyez le tout au:

**SE-UNSA 77  
2 rue Saint Louis  
77000 MELUN**

Attention : date limite de retour de votre adhésion : 10 septembre 2015 pour un pré-



### Le paiement par chèque

La procédure est classique : vous renseignez complètement le bulletin d'adhésion auquel vous joignez un chèque à l'ordre du SE-UNSA et vous envoyez le tout au:

**SE-UNSA 77  
2 rue Saint Louis  
77000 MELUN**

Attention : il faut régler impérativement la cotisation avant le 31 décembre 2016 (la cotisation fonctionnant par année civile, comme l'attestation fiscale de janvier à décembre d'une même année)  
Si votre cotisation ne nous est pas parvenue à cette date, nous serons dans l'obligation de vous radier pour l'année 2017.

*Pour toute situation particulière, nous consulter.*